



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2018

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2018
3. Assermentation d'un nouveau conseiller communal
4. Préavis municipal n° 24/2018 – Ultime adoption du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
5. Préavis municipal n° 25/2018 – Arrêté d'imposition 2019
6. Interpellation à la Municipalité
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les Municipaux, le secrétaire municipal, la boursière, l'assistante technique, la presse et les auditeurs qui sont présents ce soir. Madame Viviane Bignens est excusée.

Avant l'appel, le Président annonce l'ajout d'un point au numéro 6 de l'ordre du jour.

Le Président propose de voter la modification de l'ordre du jour.

Résultat du vote : Oui : 25 Non : 0 Abstention : 0

1. Appel

Président : 1

Présents : 26

Excusés : 7 (Nicolas Bärtschi, Sonia Bühler-Zeltner, Dominique Bünzli, Isabelle Hottinger, Roland Promm, Jean-Gabriel Torres, Elisabeth Vuillermet)

Non excusé : 1

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.



Conseil Communal
CONCISE

2. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2018

Le Président précise qu'au point 3 du point 7 de l'ordre du jour, sujet concernant le PGA, il y avait 2 récusations. La correction a été faite. Il ouvre la discussion.

Monsieur Eloi DuPasquier demande à ce que la conclusion des rapports des commissions soit ajouté.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de voter le PV tel que présenté

Résultat du vote : Oui : 25 Non : 0 Abstention : 1

3. Assermentation des nouveaux conseillers communaux

Nous accueillons un nouveau conseiller, Monsieur David Romero.

Le Président donne lecture du « Serment », Monsieur David Romero lève la main droite et prononce « Je le promets ».

Il est accueilli par applaudissement.

4. Préavis municipal n° 24/2018 – Ultime adoption du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Le Président donne la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture du rapport de la commission des finances.

La commission des finances recommande en conclusion d'accepter le préavis présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 26 Non : 0 Abstention : 0

5. Préavis municipal n° 25/2018 – Arrêté d'imposition 2019

Le Président donne la parole à Monsieur Eloi DuPasquier pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Commission des finances propose par réalisme et sans illusions d'accepter le préavis présenté.



Conseil Communal
CONCISE

La discussion est ouverte.

Madame Claire Debétaz ne comprend pas les points de suspension qu'il y a dans les articles 4 et 7 de la dernière page.

Monsieur Patrick Jaggi précise que pour le point 4, il sera complété après le vote de ce soir (avec le taux d'imposition à 75%).

Pour le point 7, il n'a pas la réponse en l'absence de la boursière.

Monsieur Joël Jeanneret demande à quoi correspond le solde de fonctionnement épuré.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il s'agit de la partie qui est retiré chaque année sur le revenu imposable physique.

Monsieur Joël Jeanneret demande encore ce qu'est la RIE III.

Il demande encore pourquoi on n'augmente pas déjà de 4 points le taux d'impôts aujourd'hui.

Monsieur Patrick Jaggi explique qu'il y a actuellement encore trop de variables et que le but n'est pas d'augmenter pour augmenter, sans savoir à quoi cela va servir. Ces points en suspens seront connus d'ici la fin de l'année.

Monsieur Emilio Ramirez précise qu'il y a quand même un certain nombre de données qui sont connus, notamment les derniers préavis votés, qu'il faudra bien rembourser. Il lui semblerait plus judicieux de prendre un peu d'avance.

Monsieur Patrick Jaggi explique que l'amortissement à venir se fera au plus tôt à partir de 2021. Prendre de l'avance sur un bien qui ne peut pas encore être exploité n'est pas dans les habitudes. Cela changera avec MCH2.

Il poursuit avec l'information que demandait Madame Claire Debétaz concernant le point 7, il s'agit des valeurs suivantes : intérêt de retard 3% et le nombre de fois est de 8.

Madame Claire Debétaz demande si cela peut changer chaque année, et que c'est pour cela que c'est vide, ou si c'est juste un oubli.

Monsieur Patrick Jaggi confirme que c'est juste un oubli.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la conclusion du préavis et propose de passer au vote.

Résultat du vote : Oui : 26 Non : 0 Abstention : 0



Conseil Communal
CONCISE

6. Interpellation de la Municipalité

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur David Fasola pour la lecture de son interpellation concernant le terrain de beach volley.

Monsieur Philippe Mermod remercie pour cette lettre et informe qu'il a pris contact avec la Jeunesse, qui était censé s'en occuper. La Jeunesse lui a répondu qu'à cause d'un nombre restreint de membres, ils ne sont plus en mesure de s'en occuper. Entre temps, les employés communaux ont remis un peu d'ordre.

Il a pris encore d'autres renseignements plus loin pour remettre aux normes le terrain ; les prix indicatifs qu'on lui a donné variaient entre Sfr. 0.- et Sfr. 100'000.- Il ne pensait pas que ce soit logique de mettre Sfr. 8'000.- pour juste mettre du sable qui servirait de toilettes pour les chiens.

Monsieur Philippe Mermod propose aux membres de cette commission, s'ils sont intéressés, de prendre rapidement contact avec lui pour aborder des possibilités.

Monsieur David Fasola reconnaît qu'ils ont pris du retard dans leur réaction, et que c'est à l'occasion de l'émission tournée à Concise que la bâche a été retirée, et qu'ils ont constaté l'état du terrain.

Monsieur Patrick Jaggi confirme pour l'historique qu'effectivement, c'est normalement à la Jeunesse d'entretenir de terrain.

En conclusion, le Président informe la commission que la balle est dans leur camp.

7. Communication de la Municipalité

Madame Mary-Laure Schorderet annonce que lors de l'Assemblée Générale du Radège, l'Unité d'Accueil de Concise a été acceptée. La structure accueille actuellement 16 enfants pour son jour le plus chargé et les échos sont très positifs.

Monsieur Philippe Mermod ajoute que les lumières dans la buvette ont également été changés, apportant ainsi un peu plus de clarté.

Il poursuit ensuite en espérant que le nouveau système de ramassage des ordures est satisfaisant et précise que les sacs peuvent être déposés dans n'importe quel container. Il continue d'essayer d'améliorer le système.

Monsieur Patrick Jaggi informe que le comité référendaire a été reçu par la Municipalité. Le référendum est affiché au pilier public depuis ce matin et le comité référendaire a maintenant 30 jours pour récolter les signatures nécessaires (107 minimum).



Conseil Communal
CONCISE

8. Propositions individuelles et divers

Monsieur Christophe Lesquereux aimerait savoir s'il y a un explicatif sur le début des travaux du séparatif de la Grand Rue et de la rue du Pontet.

Monsieur Pierre Marro informe qu'une séance a eu lieu avec les bordiers concernés et que les travaux ont débuté le matin même. Les travaux vont débuter vers la fontaine de la place de l'église, puis remonter, en veillant de toujours laisser un accès. Les travaux se font par tronçons de 50m environ, afin de laisser le plus d'accès possible aux usagers. Il y aura toutefois un arrêt des travaux entre décembre et janvier.

Les 2 rues devraient être prêtes en juin 2019, hormis le revêtement qui se fera une année plus tard. Les travaux sont moins long que pour la route de Provence.

Monsieur Joël Jeanneret aimerait savoir si le camping va être fermé, et si le terrain est public ou privé.

Monsieur Patrick Jaggi explique que le terrain appartient à la commune. Le camping est provisoirement fermé car il y a eu des travaux à faire, et selon le PPA des Rives, les caravanes sont censés être retirées en fin d'année, alors qu'elles sont sur place depuis presque 20 ans. La dédite est de 2 ans, mais beaucoup d'entre-elles ne sont plus en état de bouger.

Monsieur Michaël Hottinger informe avoir été interpellé par des personnes à mobilité réduite qui trouvent que certains trottoirs sont difficiles d'accès. Il se demande si quelque chose peut être fait pour faciliter la praticabilité des trottoirs.

Monsieur Pierre Marro prend note de la remarque et va regarder avec le voyer rapidement si quelque chose peut être fait.

Monsieur Stéphane Fanchini demande au Vice-Président de venir à sa place afin qu'il puisse poser une question.

Le Vice-Président accorde la parole à Monsieur Stéphane Fanchini, qui demande si une signalétique va être mise en place pour les commerces concernés par les travaux.

Monsieur Pierre Marro explique que les commerçants ont été reçus et qu'il est prévu de mettre une signalisation en place.

Monsieur Stéphane Fanchini précise que la Gare n'a pas été convoquée lors de cette séance.

Monsieur Pierre Marro répond que c'est parce que l'établissement n'est pas un bordier direct.

Monsieur Stéphane Fanchini reprend sa place.

Le Président continue en annonçant qu'il faudra organiser des votations pour trouver des suppléants pour le Conseil Communal et prie chacun d'en parler autour de soi.



Conseil Communal
CONCISE

Le prochain Conseil Communal aura lieu le 10 décembre 2018

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h40

Le Président :


Stéphane Fanchini



La Secrétaire :


Birgit Knegtel